

LES ÉCHOS DE L'ÉVALUATION

numéro 19

Les Échos de l'Évaluation est un supplément réalisé par le groupe de travail « Évaluation des politiques publiques » de l'AFIGESE.

1 L'ÉDITO

L'intelligence artificielle et le métier d'évaluateur

2 NOTION

L'évaluation participative

3 INNOVATION

La nouvelle compétence des Chambres régionales des comptes

4 RETOUR D'EXPÉRIENCE

Prise en compte de l'égalité femmes / hommes dans les évaluations

5 BOÎTE À OUTILS

Évaluation en collaboration avec des partenaires extérieurs

6 RETOUR SUR...

La journée régionale de l'évaluation en Hauts de France

Rédacteurs des Échos n°19

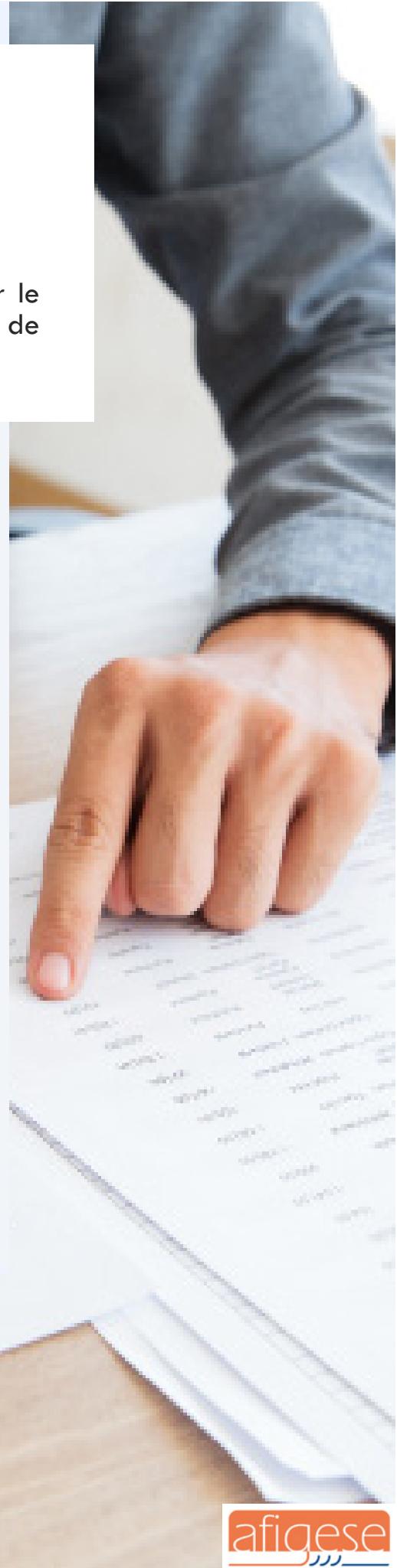
Christine DECHAUD, Conseil Départemental du Loir-et-Cher

Anne-Sophie GAVRILOFF, Conseil Régional Grand Est

Eléonore PERRONNEAU, Département du Rhône

Hanh TRINH-DUPERRIN, Ville de Montreuil

Roseline VANDENECKHOUTTE, Conseil Départemental du Pas-de-Calais



L'ÉDITO

Par Hanh TRINH-DUPERRIN, chargée d'évaluation au sein de la Direction Modernisation, Évaluation et Organisation de la ville de Montreuil, pilote du groupe de travail Évaluation des politiques publiques de l'AFIGESE.

L'intelligence Artificielle et le métier d'évaluateur

Les 25, 26 et 27 septembre derniers, se sont tenues les 28^{èmes} Assises de l'AFIGESE à Grenoble pour lesquelles vous avez été nombreux à répondre présents !

Cette année, la thématique a porté sur : « **L'agent, la machine et l'outil : quel sera notre quotidien demain ?** » et a mis au cœur de nos réflexions la révolution de l'intelligence artificielle. L'IA en effet promet de révolutionner le secteur public local tant ses applications semblent infinies et ses impacts sur les métiers conséquents. Vu les remarquables avancées technologiques récentes, il est aujourd'hui difficile d'avoir un discours serein sur l'IA tant nous craignons que l'IA ne bouleverse nos modes de faire, nous remplace tout en étant fascinés par ses potentialités : gain de temps, efficience, efficacité, capacité de traiter des données complexes. Est-ce que l'iA pourrait faire mieux que nous ?

En bons évaluateurs capables de par nos métiers et notre posture de prendre du recul par rapport aux évolutions sociétales, ces XXVIII^{es} Assises ont été l'occasion de dresser l'état de l'art de l'IA pour notre métier d'évaluateurs.

L'intervention du chercheur québécois Steve Jacob a permis de donner une définition simple de l'IA et a présenté clairement les enjeux posés par l'IA pour l'évaluation des politiques publiques.

Avec les retours d'expériences des projets collectifs des villes de Lyon et de Montreuil, nous nous sommes interrogés sur comment l'IA peut être mobilisée dans la fabrique des politiques publiques même si les collectivités en sont pour le moment au stade de l'acculturation et de l'expérimentation. Puis nous nous sommes intéressés à comment l'IA peut impacter notre métier d'évaluateur : peut-on lui confier une analyse documentaire, automatiser l'exploitation des questionnaires, prédire un rapport d'évaluation comme semble nous le promettre la démonstration du cabinet



DELIBIA ? Constitue-t-elle une menace pour nos métiers et notamment peut-elle remplacer nos jeunes évaluateurs ? Les cabinets d'études Itinere conseil, Pluricité et SCALIAN ont partagé leurs réflexions et leurs expérimentations. Ainsi, l'émergence de l'IA nous pousse également à en évaluer les bénéfices / risques : Est-ce que l'IA va / peut aggraver la fracture numérique ? est-il le meilleur choix compte tenu des questions éthiques posées sur la gestion des données, son coût écologique ? pour que nous puissions en faire le meilleur usage possible sans se laisser envirer par ses mirages.

Nous vous souhaitons une excellente année 2025 riche de projets et de réflexions stimulantes autour de l'évaluation des politiques publiques et nous vous donnons rendez-vous à Pau pour les prochaines assises qui auront lieu les 24-25 et 26 septembre prochains.

NOTION

Par Hanh TRINH-DUPERRIN, chargée d'évaluation au sein de la Direction Modernisation, Évaluation et Organisation de la ville de Montreuil, pilote du groupe de travail Évaluation des politiques publiques de l'AFIGESE.

L'évaluation participative

L'évaluation dite participative consiste à donner une place importante aux acteurs extérieurs à la collectivité dans le processus évaluatif. Le degré de participation d'une évaluation renvoie à une double dimension :

- **La largeur de la participation** renvoie à la diversité des acteurs associés. Plus les acteurs rencontrés sont pluriels (élus, décideurs, services opérationnels, opérateurs, partenaires institutionnels, partenaires associatifs et privés, experts, bénéficiaires directs et indirects, bénéficiaires potentiels, citoyens etc), plus l'évaluation est pluraliste.
- **La profondeur de la participation** renvoie aux modalités d'association des parties prenantes qui peuvent être classées de l'information, la consultation, la concertation, la co-production à la co-décision.

Exemple d'échelle de participation :

Le croisement de ces 2 dimensions permet de mesurer le degré de participation d'une évaluation. Ainsi, plus l'évaluation associe activement (au-delà de l'information et de la consultation) une diversité d'acteurs (en particulier les partenaires, les bénéficiaires et les citoyens), plus l'évaluation est dite participative.

CONSULTATION	CONCERTATION	CO-PRODUCTION	CO-DECISION
Le décisionnaire recueille de l'information (avis, feedback, idée, propositions etc) auprès d'autres parties prenantes sur une question ouverte ou un projet pré-construit	Le décisionnaire écoute les besoins et aspirations des participants, partagés collectivement, pour mieux les prendre en compte.	Le décisionnaire co-construit en partenariat avec les participants le projet ou les options soumises à la décision. A noter que la coproduction peut préparer les échelons supérieurs de participation.	Le pouvoir de décision est partagé. Il n'y a plus de différence décisionnaire / participants. Tous décident en équivalence (on ne parle plus de participation, mais de gouvernance partagée au sein d'un collectif).

Sources : Guide de l'évaluation des politiques publiques du département des Hauts de Seine de 2017, internet.

INNOVATION

Par Anne-Sophie GAVRILOFF, Chargée de mission au sein du service
Contrôle de Gestion et Evaluation de la Région Grand Est

La nouvelle compétence des Chambres Régionales des Comptes en matière d'évaluation des politiques publiques territoriales

La loi 3 DS du 21 février 2022 a créé une nouvelle compétence des chambres régionales des comptes en matière d'évaluation des politiques publiques territoriales (EPP). Son décret d'application (n°2022-1549), publié début décembre 2022, détaille les modalités de la démarche.

1. Deux possibilités d'intervention :

- la CRC peut procéder, de sa propre initiative, à l'évaluation d'une politique publique relevant des collectivités territoriales. Le Président de la CRC en informe l'organe exécutif par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.
- la CRC peut aussi être saisie par le Président du conseil régional, départemental ou métropolitain. La saisine doit alors préciser si elle relève de son initiative ou si elle résulte d'une délibération de l'assemblée délibérante. Le Président de la collectivité ne peut solliciter qu'une saisine par mandat.

2. La saisine doit répondre à un cahier des charges très précis avec :

- la mention du champ de la politique publique concernée et de la période sur laquelle elle doit être évaluée.
- la transmission de documents dont :
 - Une note de présentation de la politique publique à évaluer (avec mention des publics concernés, des résultats / effets attendus, des volumes financiers).
 - La liste des données disponibles.
 - Les délibérations et rapports relatifs à cette politique publique.

La saisine de la chambre n'est complète qu'à compter de la réception de l'ensemble des documents.

3. La durée de réalisation de l'évaluation est fixée à un an

Le délai dans lequel est notifié le rapport définitif d'évaluation ne peut dépasser un an.

Il court à compter de la date à laquelle la saisine de la chambre est considérée comme complète.

Dès réception de la réponse de l'auteur de la saisine, le Président de la CRC informe l'auteur de la saisine du délai retenu et de la date d'engagement de la procédure d'évaluation.

4. La procédure de la CRC et les livrables

La chambre établit un rapport d'évaluation dans lequel elle apprécie les résultats et impacts de la politique publique, les facteurs qui les expliquent, etc.

L'appréciation porte sur la cohérence, l'efficacité et l'efficiency.

La formation délibérant le rapport d'EPP peut associer des personnalités extérieures.

Après communication au ministère public, le Président de la CRC inscrit l'examen du rapport à l'ordre du jour de la formation délibérante compétente.

La séance, au cours de laquelle le rapport est examiné, n'est pas publique. La formation délibère sur les propositions du ou des rapporteurs.

Le Président de la CRC adresse au président de la collectivité le rapport provisoire d'évaluation.

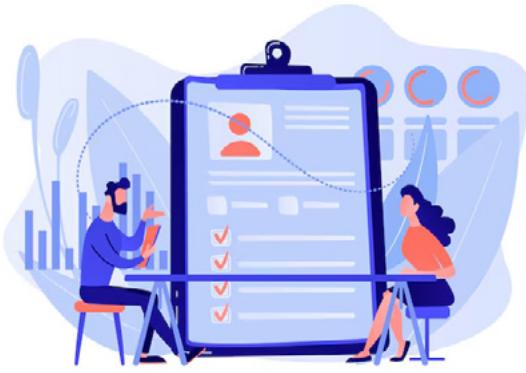
Il l'adresse également à toute personne concernée par l'évaluation.

La notification de ce rapport (ou d'extraits) indique le délai dans lequel les destinataires peuvent apporter une réponse écrite et mentionne qu'ils ont la possibilité d'être entendus pour compléter leurs réponses écrites.

Après examen de celles-ci et les éventuelles auditions, la CRC peut arrêter son rapport définitif d'évaluation.

Il est notifié par le Président de la CRC au Président de la collectivité.

Le Président de la CRC communique le rapport d'évaluation au représentant de l'État dans la région ou le département.



5. La démarche engagée par la Région Grand Est

Cette évaluation menée par la CRC Grand Est, vise à analyser l'efficacité et la pertinence des mesures de soutien mises en place pour 3 aéroports (Vatry, Metz-Nancy-Lorraine et Strasbourg Entzheim), en prenant en compte les contraintes réglementaires en matière de transition écologique au regard des différentes activités aéroportuaires.

Pour la Région Grand Est, le réseau aéroportuaire de la région est un outil essentiel pour l'aménagement du territoire, favorisant la connectivité régionale et créant des emplois.

Elle souhaite donc que cette évaluation soit l'occasion d'associer l'ensemble des collectivités locales aux réflexions sur l'avenir de ces plateformes aéroportuaires et de leur impact sur le territoire du Grand Est.

Depuis septembre 2023, la Région Grand Est a travaillé en étroite collaboration avec la CRC afin de définir le cadre de cette évaluation et d'élaborer une méthodologie appropriée : arbre des objectifs stratégiques et opérationnels, sociogramme, tableau des indicateurs (l'objectif est de s'assurer que les données existent, et si ce n'est pas le cas, de voir comment on peut les fabriquer).

L'évaluation s'est déroulée en deux phases :

- Une première phase évaluative couvrant la période de 2016 à 2023.
- Une seconde phase prospective portant sur la période 2024 à 2030.

Les questions évaluatives se concentrent sur l'existence d'un

modèle économique soutenable pour chaque aéroport, l'impact économique sur la région et la prise en compte des contraintes environnementales.

Le lancement opérationnel de cette évaluation a eu lieu en avril 2024, avec la présentation d'une note de faisabilité (cadrage de l'évaluation) et le rapport final est attendu pour mars 2025.

Des contacts ont été pris pour bénéficier de données ou réaliser des enquêtes : mobilisation des bases de données de la Cour des Comptes, RV avec les fournisseurs de données (DREAL, Aviation Civile, INSEE, etc.), sollicitations de l'ADEME, de l'Agence Régionale du Tourisme, etc.

Un comité d'accompagnement de l'évaluation a été mis en place, rassemblant des élus régionaux, départementaux, des métropoles, des représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Est, des membres du CESER, des universitaires, etc. Il s'est réuni tout au long de l'évaluation (lancement, intermédiaire et conclusion).

Pour le suivi plus opérationnel des travaux, un groupe technique composé d'agents de la Région (service Contrôle de Gestion et Évaluation et DGA Mobilités) et de magistrats de la CRC s'est réuni régulièrement.

La Région Grand Est souhaite que cette évaluation soit un moyen de mieux comprendre les enjeux et les opportunités liés à son réseau aéroportuaire, afin de prendre des décisions éclairées pour l'avenir de la région.

RETOUR D'EXPERIENCE

Par Roseline VANDENECKHOUTTE, Directrice de projet évaluation et prospective des politiques publiques au Conseil départemental du Pas-de-Calais

Quelles modalités d'évaluation pour renforcer la prise en compte de l'égalité femmes-hommes ?



Promouvoir, renforcer, intégrer la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques, figurent dans les ambitions et priorités de nombreuses collectivités, au fur et à mesure des évolutions législatives en la

matière et de la prise de conscience de l'intérêt pour tous d'une société plus égalitaire, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de l'insertion et de l'emploi, de la mobilité, de l'accès à l'espace public et aux équipements, au sport, à la culture, aux loisirs, etc.

Parmi les différentes approches genrées d'analyse ou d'évaluation, deux d'entre elles, redéfinies par le groupe de travail **Genre & Évaluation de la Société Française d'Évaluation**, ont plus particulièrement la faveur des collectivités qui veulent progresser dans ce domaine.

1 - L'évaluation sensible au genre

«C'est une évaluation qui fournit des informations sur la manière dont une politique publique, un programme ou un dispositif affecte différemment les individus selon leur sexe. Cette évaluation peut simplement chercher à faire un état des lieux des inégalités de genre, par exemple en mobilisant des statistiques différencierées femmes/hommes, ou chercher à transformer les rapports sociaux de genre, en utilisant un processus inclusif et participatif selon une approche féministe.»

Cette approche a émergé à la fin des années 90 dans le développement international.

Exemples de la mobilisation de cette pratique au Département du Pas-de-Calais :

L'évaluation de la démarche égalité femmes-hommes,

notamment de la politique d'insertion qui a cherché à **analyser comment et à quels dispositifs de remise à l'emploi accèdent les bénéficiaires du RSA**, selon qu'il s'agit de femmes ou d'hommes et ce qui renforce les déséquilibres. Et de la même façon, le bilan-évaluation des actions des associations de jeunesse et d'éducation populaire, partenaires du Département, où l'**analyse genrée des bénéficiaires a montré une forte prédominance de filles, dans les activités d'engagement à connotation éducative, d'animation de centres de loisirs ou d'aide aux personnes âgées**, tandis que les garçons sont largement majoritaires dans celles relatives au numérique ou parmi le **public des juniors associations**. Dans ce dernier cas, la **collecte de données genrées ou désagrégées par sexe** n'a pas toujours été possible car le dispositif de suivi ou de pilotage ne le prévoyait pas. Ce qui a amené à inscrire dans les conventions 2024-2027 avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire, la nécessité de fournir ces éléments lors de chaque bilan annuel.

2 - La budgétisation sensible au genre

Elle vise à intégrer la perspective de genre dans le cycle budgétaire pour analyser l'impact différencié des dépenses et des recettes dans les budgets publics, sur les femmes et les hommes.

Cette démarche implique de **ventiler les dépenses selon le sexe, des bénéficiaires d'une subvention ou des utilisateurs, utilisatrices d'un service ou d'un équipement**.

Comme dans un budget vert où chaque ligne budgétaire est évaluée quant à sa neutralité, son effet sur la réduction ou au contraire l'aggravation de l'impact carbone de la collectivité, avec le **budget genré**, « pour chaque ligne budgétaire et chaque investissement, nous pouvons évaluer si cette action va dans le sens de l'égalité entre les femmes et les hommes, est neutre ou a un effet plutôt négatif sur cet aspect », explique la première adjointe à la mairie de

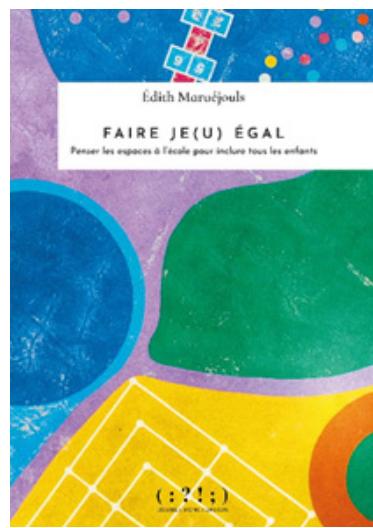
Lyon, sur la démarche mise en place en 2020.

A titre d'exemple, quand une collectivité finance la création d'un **city- stade ou skate park**, en principe, tout le monde y a accès mais dans la réalité, une grande majorité des bénéficiaires sont des garçons / hommes.

Via ce [lien](#), Yves Raibaud, géographe spécialiste genre et urbanisme, décrypte dans une vidéo **comment ce type d'équipement ou d'aménagement d'une cour d'école, contribue aux inégalités d'appropriation de l'espace public.**

Tout comme **Edith Maruéjouls, docteure en géographie spécialisée dans les questions de genre et de mixité**, qui dans son guide « *Faire je(u) égal* », analyse les causes et conséquences d'un système genré à l'école et propose une méthode pour réduire les inégalités via l'aménagement des espaces extérieurs et toilettes.

Et pour en savoir plus, retrouvez aussi le guide pratique du centre Hubertine Auclert, relatif à [la budgétisation sensible au genre.](#)



BOITE À OUTILS

Par Christine DECHAUD, Chargée de mission - Mission Conseil de gestion,
au Conseil Départemental du Loir-et-Cher

Évaluation en collaboration avec des partenaires extérieurs

L'intelligence collective au service de l'évaluation

Vous devez mener une évaluation et vous vous doutez ...
le sujet a, très probablement, déjà été traité par d'autres.

Nous avons, d'ailleurs, toutes et tous, systématiquement le réflexe de solliciter nos collègues d'autres collectivités pour recueillir leurs éventuelles productions et retours d'expériences. Mais comment faire un pas plus loin ?

4 départements testent, aujourd'hui, la formule de l'intelligence collective.

Un groupe de travail s'est récemment constitué autour de la thématique initiale de l'évaluation de la politique des espaces naturels sensibles (ENS). Chacune des collectivités concernées est à un stade différent des travaux d'évaluation et n'a pas nécessairement le même angle d'attaque. Néanmoins, il y a là un premier matériau sur lequel capitaliser. L'objectif est simple : croiser les regards et définir des axes de collaboration possibles.

La Charente, la Loire, le Loir-et-Cher et le Lot ont opté pour une approche résolument pragmatique. À ce stade, un drive partagé a été mis en place pour mutualiser les ressources et des visioconférences organisées autour de sujets d'intérêt commun (retours d'expériences au global ainsi que sur les méthodes de concertation pour l'élaboration de schémas ou encore la mise en place d'outils de suivis et la production d'indicateurs).

Première note d'ambiance relayée par les membres de ce groupe : tout d'abord, ces échanges favorisent la prise de recul sur les démarches respectives. Ce qui est partagé (nos difficultés, réussites, contraintes, perceptions et interrogations) l'est avec sincérité et humilité (on reste sur du factuel sans complaisance).



Ensuite, ils nous invitent à trouver le bon dosage entre la recherche de la qualité (dans les travaux à mener/menés) et la quête du sens pour le(s) service(s) opérationnel(s) concerné(s). En effet, pour que le travail d'évaluation mené serve et soit pérenne, il faut se concentrer sur l'essentiel, sur ce qui générera une réelle plus-value pour le service demandeur.

Enfin, les retours d'expérience offrent de nouvelles perspectives sur la façon d'aborder voire traiter certains aspects. Ils permettent de gagner un temps précieux dans la réflexion comme dans le choix des outils et méthodes à mettre en œuvre. Quelques exemples parmi d'autres : le partage de benchmarks, de questionnaire, de cahiers de charges, de schémas en cours d'application ou de versions projets, d'éléments de méthodes, etc.

Autre expérience humaine enrichissante : la collaboration avec le milieu universitaire. Sur la même thématique des ENS, le Loir-et-Cher a mobilisé l'appui de deux étudiants en Master « évaluation et pilotage des politiques publiques ». L'exercice consistait à clarifier la commande évaluative et élaborer un projet de cahier des charges.

Les stagiaires ont eu, là encore, la possibilité de croiser les regards en s'appuyant, à la fois, sur les premiers travaux engagés par le Lot et les informations et données partagées par la direction en charge de la politique dédiée en Loir-et-Cher.

Si ce type de démarche nécessite de la disponibilité et de l'énergie, elle s'inscrit, avant tout, dans une logique « gagnant-gagnant ». La collectivité accueillante est, en effet, libre d'utiliser ces travaux comme elle l'entend.

Dans les deux cas, la conclusion est simple et s'impose d'elle-même : « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. »



À retenir

Le Master 2 « Évaluation et pilotage des politiques publiques » de l’Institut d’Études Politiques de Lyon vous propose de confier à ses étudiant(e)s la production d’un cahier des charges en vue de la réalisation d’une évaluation.

En lien avec le commanditaire (spécialisé ou non en évaluation), ils formaliseront un cahier des charges avec un sociogramme, un diagramme logique d'impacts et des questions évaluatives.

Les groupes commenceront en septembre 2025 pour un rendu final début 2026.

Si vous souhaitez en savoir plus ou proposer un sujet, vous pouvez contacter les chargées de ce module : Elise CROVELLA (ecrovella@itinere-conseil.com) et Eléonore PERRONNEAU (eleonore.perronneau@rhone.fr).

Pour en savoir plus sur ce Master [cliquez ici](#) (accessible en formation continue).

Vous pouvez également proposer des stages d'une période de 5 à 6 mois chaque 1er semestre, en adressant les propositions au directeur du Master 2, Nicolas Subileau (nicolas.subileau@sciencespo-lyon.fr).

RETOUR SUR...

Par Roseline VANDENECKHOUTTE, cheffe de la mission Evaluation des Politiques Publiques et Prospective, Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Retour sur la journée régionale de l'évaluation en Hauts-de-France

Suite aux Journées de la Société Française d'Evaluation, organisées à Lille en novembre 2022, la Région Hauts-de-France et la Métropole Européenne de Lille (MEL), ont relancé en 2023, un **réseau régional des évaluateurs en Hauts-de-France** auquel participent les Départements du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Somme et du Nord, Amiens Métropole, la Communauté Urbaine de Dunkerque, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, l'INSEE, des villes (Lille, Tourcoing), l'IAE de Lille, l'agence d'urbanisme de Lille, la CAF du Nord, l'ADEME, etc...

Après les premières réunions et afin de structurer des échanges sur des sujets communs, une **1ère journée régionale de l'évaluation** a été organisée le 10 juin 2024, par la Région, la MEL et une grande partie des membres du réseau.



Près de 130 participant.e.s issu.e.s des différentes collectivités et organismes membres ont assisté à quelques-uns des **12 ateliers** consacrés à la relation entre évaluation et politique, au métier et à la posture de l'évaluateur, à différentes méthodes spécifiques au domaine de l'évaluation comme les enquêtes, mais aussi aux **nouveaux outils tels que les serious games** (Eval'poursuit, Mille Bo(r)nes...raisons d'évaluer) ou la



fresque de la santé. Ce projet construit par le service Évaluation des politiques publiques de la Région Hauts-de-France en appui de la Direction de la Santé, a d'ailleurs reçu le prix de l'innovation en management public aux Assises de l'AFIGESE en septembre 2024 !

Enfin, thème d'intérêt pour le réseau, un atelier était consacré à **la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les évaluations.** La ville d'Aulnay-sous-Bois y est venue témoigner de son expérience sur le sujet : participation à la rédaction du guide « Evaluer les politiques locales d'égalité femmes/hommes » publié par le centre Hubertine Auclert et intégration d'indicateurs permanents à l'ensemble des politiques municipales. Loin d'être épaisé lors de ce court atelier, le sujet va maintenant faire l'objet d'échanges méthodologiques et d'expériences, dans un nouveau groupe de travail spécifique consacré à ce sujet.

Contacts pour intégrer ce réseau :

Direction qualité et performance - Service évaluation des politiques publiques de la Région Hauts-de-France

Hélène VARLET - Responsable du service - helene.varlet@hautsdefrance.fr

Hichem GHOUILA - Evaluateur de politiques publiques - hichem.ghouila@hautsdefrance.fr

PROCHAINEMENT...

...dans la boîte à outils

*La fiche de Nicolas-Henri ANTHEAUME, Conseiller
secteur public à l'Institut Le Roseau
sur les notions de quantité et de qualité dans l'évaluation
des politiques publiques*

Vous souhaitez rejoindre le GT « Evaluation des Politiques Publiques » de l'AFIGESE ?

Contacter Ina (ina.jinikashvili@afigese.fr) !

Une prochaine réunion a lieu le 7 février en présentiel (lieu à confirmer).

Les co-pilotes Roseline (vandeneeckhoutte.roseline@pasdecalais.fr) et Hanh (hanh.trinhduperrin@montreuil.fr) sont également disponibles pour répondre à toutes vos questions.

Le groupe se réunit en moyenne **4 fois par an** (2 fois en visio et 2 fois en présentiel) généralement en région parisienne.

Lieu d'échanges professionnels sur nos pratiques et méthodes, le groupe de travail produit également des **livrables** tels qu'une newsletter professionnelle « les Échos de l'Évaluation », des fiches thématiques et la conception de l'atelier dédié à l'évaluation des politiques publiques des Assises annuelles.

AFIGESE

Réseau de financiers, gestionnaires, évaluateurs, manageurs des collectivités territoriales

1, avenue de l'Angevine | BAL n°3 | 44800 SAINT-HERBLAIN

Tél : 02 28 25 45 15

Email : contact@afigese.fr



AFIGESE association



@AFIGESE



afigese.fr

SIRET 430 454 694 00059 - APE 9499 Z

N° TVA Intracommunautaire : FR 87 430454694